



en pratique SÉJOURS LINGUISTIQUES

COMMENT FINANCER

le séjour linguistique de votre enfant ?

Les séjours linguistiques sont l'une des meilleures manières d'apprendre une langue étrangère et d'améliorer son niveau. Toutefois, ces voyages ne sont pas toujours donnés. Voici comment réduire le prix de votre facture.

ANNA ASHKOVA

C'a y est, vous avez décidé de sauter le pas et d'envoyer votre enfant en séjour linguistique. De nombreux organismes s'offrent à vous. Des indépendants comme EF Education First, Activa Langues, ou encore ESL, des organismes membres de l'Office (notamment Kaplan, WEP, CEI, SILC, Eurocentres), et des spécialistes fédérés par l'UNOSEL, dont LSI ou Action Séjours. Certains organismes sont agréés Jeunesse et Sports et/ou immatriculés par Atout France. Ils proposent tous des voyages attrayants pour tous les niveaux, des élèves de primaire aux étudiants post-Bac. Souvent, les jeunes n'ont nul besoin de bien connaître la langue avant de partir. En effet, 50% des étudiants partant en séjour sont totalement novices. Les prix sont variables et peuvent correspondre à tout portefeuille. Ceci dit, il n'est jamais négligeable de demander de l'aide pour financer ces voyages. De nombreuses solutions s'offrent à vous, et les voici.

QUI PEUT VOUS AIDER ?

De nombreux comités d'entreprise passent des accords avec des organismes de séjours linguistiques à des tarifs avantageux pour leurs salariés. Ainsi, n'hésitez pas à demander à votre CE des brochures d'organismes qui proposent des séjours linguistiques

pour enfant et adolescents. Une fois que votre choix est fait, réservez le programme directement auprès du CE ou de l'organisme choisi. Mais ce n'est pas tout. Votre CE peut aussi proposer des chèques vacances à des prix avantageux. Ils peuvent alors vous servir de moyen de paiement si l'organisme de séjours linguistiques les accepte. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de celui-ci à ce sujet.



Vous êtes une famille nombreuse ? Alors tentez votre chance avec votre Caisse d'allocations familiales (CAF) et demandez des bonnes vacances. Pour savoir si vous êtes éligible à cette offre, contactez votre CAF. Selon

votre quotient familial, elle calculera le montant de votre éventuel remboursement.

Les bourses des Conseils départementaux et des Conseils régionaux proposent également des aides aux collégiens et lycéens. Même si elles ne couvrent pas systématiquement toute la durée du voyage, elles peuvent vous être utiles. Rappro-

chez-vous de votre Conseil régional ou départemental afin de savoir si votre région ou département proposent une bourse. Si tel est le cas, renseignez-vous sur le montant de celle-ci.

chez-vous de votre Conseil régional ou départemental afin de savoir si votre région ou département proposent une bourse. Si tel est le cas, renseignez-vous sur le montant de celle-ci.

La bourse Erasmus + est une aide financière qui offre la possibilité aux étudiants de partir étudier à l'étranger pour une durée maximale de douze mois. Une bonne nouvelle pour ceux qui souhaitent faire une année dans une école ou université à l'étranger. Attention, cette bourse n'est versée que deux fois au cours du cursus scolaire ! Adressez-vous à l'établissement scolaire de votre

enfant ou à son organisme de formation pour vous informer sur les démarches à suivre.

Pour les moins de 28 ans, une aide à la mobilité internationale (Bourse Crous) serait aussi un bon coup de pouce. Cette aide financière mensuelle s'adresse aux étudiants boursiers qui souhaitent faire entre deux et neuf mois consécutifs d'études ou de stage à l'étranger dans le cadre de leurs études supérieures. Afin de bénéficier de cette aide, transmettez au service des relations internationales de votre établissement une demande d'aide à la mobilité, accompagnée d'un projet international. À noter que cette bourse prend en compte la durée du séjour et les spécificités du pays d'accueil.

DES PETITES ASTUCES

Vous l'aurez compris, tout voyage à l'étranger implique un certain coût. Cependant, celui-ci dépend grandement de la durée du séjour, du lieu et de la formule choisie. Sachez que si le prix des billets d'avion augmente lorsque la destination est éloignée de l'Hexagone, le séjour peut être moins cher qu'un programme dans un pays européen proche. Si vous souhaitez alléger les coûts et le budget alloué au séjour, demandez à votre organisme de voyage linguistique si vous pouvez trouver le logement sur place vous-même. En chambre étudiante ou en colocation étudiante par exemple, il serait moins cher. En outre, n'hésitez pas à faire la veille de bons plans sur les sites des séjours linguistiques. Vous pourrez ainsi bénéficier de quelques centaines d'euros de réduction.

Enfin, sachez que le budget de votre formule ne signifie pas la fin de vos dépenses. En effet, votre progéniture aura besoin d'argent de poche. Il faut compter 150 euros en moyenne par semaine pour la vie sur place, même si le prix du séjour linguistique comprend le logement, les visites et repas. Cette somme permettra à votre enfant de payer certaines activités optionnelles et bien sûr faire une petite session de shopping ! ■